



CENTRE D'ACCUEIL FAMILIAL SPÉCIALISÉ



**21 Avenue Albert Camus
21000 DIJON**

**03.80.73.35.17
06.17.29.01.99**

Votre enfant est accueilli au CAFS pour un temps donné, suite à un accompagnement conseillé par son équipe médico-sociale.

La **Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées** est informée de cette décision dans le cadre de son Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA). Votre **accord**, ainsi que votre collaboration au projet de votre enfant nous est **indispensable**.

MISSIONS DU CAFS

La mission principale de notre service est de vous **soutenir dans votre rôle de parents**, de vous aider à trouver des solutions à votre situation familiale et aux difficultés que vous pouvez rencontrer. Nous nous attacherons également à valoriser vos réussites.

L'objectif poursuivi est de travailler avec vous pour un mieux-être au sein de votre famille.

L'accompagnement est prévu pour une durée déterminée qui peut varier en fonction de l'évolution de votre enfant et de votre situation familiale. Vers la fin de l'accueil, un bilan avec l'ensemble des professionnels en lien avec votre fils/fille a lieu. Une prolongation ou un arrêt de l'accompagnement peut vous être proposé en fonction de vos besoins. Une interruption à votre initiative est possible en concertation avec l'équipe du CAFS et l'équipe médico-sociale qui suit votre enfant.

INTERVENTIONS DU CAFS

Nous travaillons en **collaboration avec vous**.

Votre enfant sera accueilli pour un temps donné au domicile d'un(e) assistant(e) familiale.

L'admission au Centre d'Accueil Familial Spécialisé est **complémentaire** aux accompagnements dont votre fils/fille bénéficie déjà en journée, à temps plein ou temps partiel, à l'école, au CFA, au collège, au lycée ou en établissement spécialisé.

LES ASSISTANTS FAMILIAUX

Les assistants familiaux employés par le CAFS sont agréés **par le Conseil Général** et sont soumis au secret professionnel au même titre que les autres membres de l'équipe.

L'assistant(e) familial(e) est formé(e) et accompagné(e) dans sa mission. La référente chargée du projet se rend régulièrement à son domicile. En collaboration avec l'accueillant(e), elle travaille à l'observation de votre enfant et recherche des solutions aux éventuelles difficultés.

Des entretiens sont organisés régulièrement avec vous et votre enfant. Ils ont pour but de travailler au maintien des relations, et de réfléchir aux difficultés rencontrées par votre famille. Ils nous permettent de vous aider à retrouver ou découvrir vos compétences, à réinventer des solutions, à résoudre des problèmes.

PRISE EN CHARGE ADMINISTRATIVE

Un dossier concernant votre fils/fille sera ouvert et classé dans un endroit protégé. Vous pouvez le consulter dans le cadre d'une procédure que vous pouvez demander.

Tous nos professionnels sont soumis au secret professionnel.

L'accompagnement au Centre d'Accueil Familial Spécialisé va bousculer quelque peu votre rythme et votre organisation.

La régularité des séances est une des conditions d'évolution. L'assiduité aux rendez-vous est donc indispensable pour que l'accompagnement porte ses fruits.

Nous vous remercions de bien vouloir nous avertir si vous-même ou votre enfant avez une impossibilité à respecter nos rendez-vous.

L'EQUIPE DU CAFS

Le Directeur du Dispositif

Patrick REY

Une Directrice IME

Annie PONSOT

Une Directeur SESSAD

Bertrand LAMIREL

Un Psychiatre

Quentin BARROIS

Une Psychologue

Audrey GORDAT-BOYER

Une Educatrice Spécialisée
Référente du CAFS

Marie-Jo PRAUTOIS

Des Assistant(e)s Familiaux(ales)



La référente du service vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. En cas d'absence un répondeur est à votre disposition pour enregistrer vos messages.